



**PETIT MÉMO  
SUR LE  
DEVELOPPEMENT  
DURABLE**



lapartderisque.fr

**Découvrez le nouveau site « lapartderisque.fr ».**  
Ce site vient d'être lancé, à l'initiative de la FFSA.

Dans l'esprit des Entretiens de l'Assurance, ce site est le premier espace de réflexion et de débat consacré au risque et aux grands enjeux de société liés à l'évolution du risque.

Un site à découvrir absolument pour tous les professionnels de l'assurance et tous ceux qui s'intéressent à la question du risque.

1972

- Création du **Programme des Nations Unies pour l'environnement**
- 1er sommet de la terre – Stockholm

1987

- La notion de **Développement durable** apparaît pour la première fois dans rapport de la Commission Brundtland

1992

- **Sommet de Rio** : Elaboration d'un programme commun pour le XXI<sup>ème</sup> siècle plus connu sous le nom d'**Agenda 21** s'articulant autour de quatre pôles : l'économie, l'environnement, le social et l'éthique
- «**Déclaration des institutions financières sur l'environnement et le développement durable**» à l'occasion de ce sommet

1993

- **Livre vert** de la Commission européenne sur la réparation des dommages causés à l'environnement

1995

- Lancement, avec l'appui du programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) de «**l'Engagement du secteur des assurances en faveur de la protection de l'environnement**» dans lequel les assureurs promettent d'équilibrer développement économique, bien-être des hommes et environnement propre. Cet engagement a donné lieu à la création de l'Insurance Industry Initiative for the Environment en 1997

1997

- **Le Cinquième programme Environnemental Européen** reconnaît l'importance de l'implication des secteurs financiers en matière environnementale
- **Conférence de Kyoto**

2000

- Création de la **Mission Risques Naturels** par la FFSA et le GEMA

2001

- **Livre vert** de la commission européenne sur la responsabilité sociale des entreprises

2002

- **Sommet de Johannesburg**

2005

- Inscription dans la Constitution de la **Charte de l'environnement**

2006

- Création d'un **groupe de travail sur le développement durable** au sein de la FFSA, devenu en 2007 une commission placée sous la responsabilité de l'Association française de l'assurance (Afa)

2007

- **Grenelle de l'environnement**

# 1987-2007 LE CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE A 20 ANS

La commission Brundtland, en 1987, dans son rapport intitulé «*Notre Avenir à Tous*», définit pour la 1<sup>ère</sup> fois le terme de **développement durable** comme «*le développement qui répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre ceux des générations futures*». En 20 ans, avec le succès du Grenelle de l'environnement, le développement durable est passé de la prise de conscience aux premières mesures concrètes. Compte tenu de son influence sur les modes de vie, il était naturel que l'assurance en fasse le thème des Entretiens 2007.

## L'ASSURANCE AU SERVICE D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le développement durable trouve chaque jour un écho de plus en plus important dans la société contemporaine, comme en témoigne notamment l'attribution du prix Nobel de la paix. Celui-ci a été, cette année, décerné conjointement à l'ex vice-président américain, Al Gore, pour son documentaire pédagogique «*Une vérité qui dérange*», et au Giec (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), créé en 1988 par les Nations Unies, qui est parvenu à dégager un consensus très large sur le lien entre activité humaine et réchauffement climatique. Une nouvelle conscience des risques et une nouvelle forme d'anticipation de l'avenir se précipitent alors à travers le monde. La société française dans ses composantes économiques, politiques et associatives, partage cette nouvelle vision. Le Grenelle de l'environnement en est l'une des expressions.

Les assureurs, qui ont pour mission fondamentale d'évaluer, d'anticiper et de gérer les risques sur le long terme, sont éminemment concernés par la problématique du développement durable, dans ses trois dimensions : économique, sociale et environnementale. Ce développement va profondément influencer nos modes de vie et la dynamique économique et sociale de nos sociétés.

C'est un formidable défi pour l'assurance, qui va devoir s'adapter à ce nouvel univers des risques, mais dont les techniques, les savoirs, les compétences offrent une chance pour que le nouveau monde soit en mesure de procéder aux arbitrages à venir en toute connaissance de cause. L'assurance, qui, par nature, se situe au cœur de l'ensemble des activités humaines, se doit, dans la mesure de ses moyens, d'accompagner les nouvelles attentes et préoccupations de ses clients.

## PRENDRE LA MESURE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE



L'atténuation des conséquences du changement climatique constitue l'un des défis majeurs qui s'impose à notre société pour les années à venir.

La lutte contre le réchauffement climatique, impliquant la diminution des émissions des gaz à effet de serre, suppose, en effet, d'initier de nouveaux modes de vie (mobilité, habitat, manières de consommer...) et de production, auxquels les assurés et les assureurs devront s'adapter. L'assurance, par sa position centrale en matière de maîtrise et de couverture des risques, a naturellement un rôle essentiel à jouer, en proposant des solutions pertinentes et innovantes, capables de répondre à de nouveaux besoins de protection et d'indemnisation.

La question du développement durable laisse présumer une modification progressive des risques couverts par les assurances de dommages et de responsabilité. Les assureurs sont amenés à offrir de nouveaux produits incitant leurs clients, entreprises comme particuliers, à être écologiquement responsables et à limiter leur émission de gaz à effet de serre, leur production de déchets ou leur consommation de ressources naturelles.

En automobile par exemple, certains assureurs envisagent, à l'instar de ce qui se fait déjà l'étranger, de proposer l'assurance «*pay as you drive*» dont la tarification est conditionnée à l'usage réel du véhicule (profil du conducteur, style de conduite...). En assurance habitation, les produits d'assurance couvrent, d'ores et déjà, en dommages les nouveaux équipements dits d'«*énergie renouvelable*» comme les panneaux solaires ou photovoltaïques.

Les assureurs s'efforcent également d'«*apprivoiser les innovations*» et d'accompagner la naissance de technologies plus respectueuses de l'environnement, par des solutions d'assurance innovantes (par exemple l'assurance du bris des éoliennes) dont la conception nécessite un investissement humain important dans la connaissance de ces nouvelles technologies.

Cette démarche de développement durable s'est amplifiée avec le Grenelle de l'environnement, et la profession de l'assurance doit encore mesurer les conséquences sur son activité des programmes qui ont été présentés dans ce cadre. L'accompagnement de ces mesures est un défi que les assureurs sauront, à n'en pas douter, relever.

La profession de l'assurance, en tant qu'investisseur de moyen et long terme, peut également participer à l'atténuation des conséquences du réchauffement climatique, à travers l'investissement socialement responsable (ISR). Cet investissement est fondé sur la conviction que la prise en compte de facteurs sociaux et environnementaux, d'éthique et de gouvernance assure la performance financière des sommes investies à moyen et long terme, compte tenu d'une meilleure appréhension des risques et d'un meilleur management.

Les modes de vie et de production traditionnels sont en voie d'être redessinés, et en particulier de manière, à réduire les risques selon une approche de précaution. L'accent doit être mis sur la prévention plus que sur l'indemnisation.

## ANTICIPER LES RISQUES POUR MIEUX LES PRÉVENIR



L'assurance a acquis un savoir-faire irremplaçable en matière d'identification du risque et de mesures de prévention, qui lui permet de jouer un rôle de «*vigie*» et de conseil tant auprès des pouvoirs publics que de la population.

Face au changement climatique, la profession s'est engagée à développer la prévention en matière de catastrophes naturelles. La FFSA et le GEMA ont ainsi créé, en 2000, la Mission des sociétés d'assurances pour la connaissance et la prévention des Risques Naturels (MRN), dont l'objectif est de contribuer à une meilleure connaissance de ces risques et d'apporter une contribution technique aux politiques de prévention. Elle collecte et analyse les données en provenance des pouvoirs publics, notamment les plans de prévention des risques. Elle informe les assurés sur les systèmes d'indemnisation des catastrophes naturelles et cherche à sensibiliser les acteurs publics et privés à l'importance de la prévention et à la maîtrise de l'urbanisation. L'information, dans le cadre de la prévention, est essentielle et permet d'aider les personnes à comprendre les risques qu'ils encourent.

L'assurance a également développé des actions en matière de prévention et de protection contre les incendies et les explosions dans les entreprises, à travers le Centre national de prévention et de protection (CNPP). Agir pour prévenir de tels risques concourt nécessairement à la prévention des atteintes à l'environnement qui leur sont consécutives. Ainsi, le CNPP développe désormais son expertise dans le domaine de l'impact environnemental de l'activité des entreprises. Il peut également, dans le cadre d'une démarche globale de prévention, accompagner les petites et moyennes entreprises pour l'intégration du développement durable dans leurs modes d'exploitation.

D'autres actions de prévention sont également menées par la profession et participent d'un développement durable. Dans le domaine de la santé, des sociétés d'assurances santé et vie ont créé, en 1982, l'association Assureurs, Prévention, Santé (APS) dont l'objectif est non seulement de promouvoir toute action de prévention et d'information du public sur les risques de la vie quotidienne et les maladies graves, mais aussi de soutenir les recherches médicales oeuvrant dans ce sens.

## RÉINVENTER LA SOLIDARITÉ



La société change. La pyramide des âges évolue, la proportion des actifs se réduit, le système de protection sociale montre ses limites... autant de facteurs qui laissent présager une nouvelle donne pour la solidarité. Voués à évoluer, les systèmes de partage des risques et de protection sociale doivent se transformer pour répondre à de nouvelles exigences. L'assurance apporte des réponses aux besoins de protection sociale. En assurances de personnes, la santé, la préparation de la retraite, la prévoyance et la dépendance sont constitutives du développement durable. D'une part, il s'agit de contribuer au bien-être à long terme de la population ; d'autre part, le provisionnement des dépenses par l'assurance évite de reporter le coût de celles-ci sur les générations futures, ce qui est précisément la définition du développement durable.

La profession de l'assurance s'est également engagée à repousser les limites de l'assurabilité. Aussi, une première initiative de microassurance a été lancée en 2006 dont l'objectif est de protéger les personnes à faibles revenus n'ayant pas accès aux services classiques d'assurance.

Les nouvelles préoccupations et les nouveaux besoins des particuliers comme des entreprises ont des conséquences durables sur le métier de l'assurance. Celui-ci est en pleine mutation. Il s'agit moins de couvrir des risques que de délivrer des services pour aider les gens à faire face à toute une série de situations de vulnérabilité. Grâce à l'assurance, il devient alors possible d'effectuer des choix mieux informés, de développer l'activité économique puis de créer et de soutenir des moyens d'existence durables. ■